



# Compte-rendu du conseil municipal du Mardi 27 septembre 2022 LAIRE

## 1) Compte-rendu du conseil municipal du 28.07.2022

Adopté à l'unanimité.

## 2) Rapport sur le prix et la qualité du service (RPOS) d'eau potable 2021

Le syndicat est composé de dix-huit communes et quatre clients, 9146 abonnés pour 18 326 habitants. 1 407 245 m<sup>3</sup> ont été prélevés.

Pour la commune de Laire, le volume consommé a été de 15 572 m<sup>3</sup> soit une moyenne de 42.5 m<sup>3</sup> par habitant.

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau TTC au 10 janvier 2021 était de 2.38€.

95 prélèvements ont été réalisés avec un taux de conformité de 98,95%.

## 3) Assiette et destination des coupes 2022-2023

Conformément au plan de gestion établi par l'ONF, pour la campagne 2022-2023, la coupe se situera dans la parcelle 22 pour un volume de 300 m<sup>3</sup>.

La parcelle 15 fera l'objet d'un éclaircissement pour un volume de 213 m<sup>3</sup> de bois d'affouage estimé.

Par ailleurs, un lot de résineux d'un volume de 50 m<sup>3</sup> dans la coupe 6 est mis en vente.

## 4) Taxe d'aménagement : répartition des taux

L'article 109 de la loi de finances pour 2022 a modifié les modalités de partage de la taxe d'aménagement entre les communes et leur EPCI en le rendant obligatoire lorsque les communes la perçoivent.

Considérant que les équipements publics communautaires gérés par la CCPH participent à l'attractivité des communes (gymnases, bassin de natation, pôles périscolaires, médiathèque, crèche,.....) tout en appliquant de manière assez minimaliste l'esprit de la loi, le Conseil, à l'unanimité, valide la répartition proposée : 5% pour la CCPH et 95% pour la commune.

En 2021, la commune a perçu 4 102.13 €, elle aurait versé 205.11 € à la CCPH.

Ce reversement ne s'appliquera qu'en 2023. A noter que cette valeur fluctue chaque année et qu'elle peut être nulle en l'absence de déclaration préalable ou permis de construire.

## 5) Centre de gestion : contrat d'assurance groupe des risques statutaires

Ce contrat est destiné à couvrir les coûts financiers lors d'arrêts de travail ou en cas de décès du personnel communal. En effet, les collectivités territoriales doivent supporter le paiement des prestations en cas d'absence pour des raisons de santé ou de décès. A défaut d'assurance, elles sont contraintes d'assumer le coût et la gestion du remboursement de la rémunération et des frais médicaux de l'agent. Le taux est de 6.88% pour les agents affiliés à la CNRACL et de 1.50% pour les autres. Ce contrat est souscrit pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (Franchise de 10 jours en cas de maladie ordinaire).

Compte tenu du risque financier encouru, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer cette convention avec le centre de gestion du Doubs.

## 6) Création d'un caveau d'attente et ossuaire

Dans le cadre de la mise en concessions du cimetière de LAIRE, il est prévu la réalisation d'un caveau d'attente et ossuaire.

Après consultation d'entreprises spécialisées, la proposition de l'entreprise BERSIER-LOPEZ d'Héricourt est retenue pour un montant de 3 364 €TTC. Une demande de subvention sera déposée. Celui-ci sera installé dans la partie basse du cimetière, à droite de la porte d'entrée.

## **7 ) Droit de place**

Un nouveau pizzerio vous propose à la vente ses pizzas tous les jeudis de 18h30 à 21h30 en été et de 18h00 à 21h00 en hiver.

Considérant que cette prestation procure un service à la population, il est proposé d'exonérer le droit de place pour le premier trimestre. Par la suite, un droit de place de 30 € par trimestre sera demandé.

## **8 ) Informations et questions diverses**

### Besoins en numérique :

Le Département de Haute-Saône met à disposition un conseiller numérique pour une période de trois ans. Marie-Laure FLORIN, Conseillère numérique, proposera des ateliers gratuits qui seront bientôt mis en place sur notre commune. Nous vous invitons à remplir le questionnaire distribué afin de mieux cerner vos besoins. Cette formation s'étend à tous les champs du numérique (Matériel, connexion, démarches en ligne...).

### Quête nationale du Souvenir Français à la Toussaint :

Comme chaque année à la Toussaint, le souvenir français sollicitera la générosité des habitants. Cette quête se déroulera entre le jeudi 27 octobre et le mercredi 2 novembre 2022. Ecoliers, lycéens et adultes dûment habilités participeront à cette collecte chez l'habitant ou dans les lieux accessibles au public. Les fonds recueillis sont principalement destinés à entretenir et fleurir tombes et monuments de ceux qui sont « morts pour la France » et également à organiser un voyage annuel sur un lieu de mémoire pour les jeunes quêteurs.

### Théâtre « Les tréteaux des Combes » :

La troupe « Les tréteaux des Combes » de Voujeaucourt présentera la pièce « Quoi d'vieux Docteur ? » à la salle socioculturelle de LAIRE le samedi 8 octobre à 20h30. Le prix de la séance est fixé à 7€ par personne. Les réservations se font au 03.81.92.34.14 ou en mairie (03.81.92.33.75). Nous vous attendons nombreux.